

**APPEL A RECONNAISSANCE DES PROJETS TERRITORIAUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE - 2008**

N° DU DOSSIER (Ne pas remplir) :

**FICHE D'IDENTIFICATION**

<b>Nom du maire ou du président</b>	Jean GLAVANY
<b>Titre du projet</b>	Agenda 21 du Pays du Val d'Adour
<b>Nom de la collectivité<sup>1</sup></b>	GIP ADT EURADOUR (structure porteuse du Pays du Val d'Adour)
<b>Type de collectivité</b>	Pays
<b>Départements</b>	Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques
<b>Régions</b>	Midi-Pyrénées, Aquitaine
<b>Nombre d'habitants concernés</b>	51 214 habitants
<b>Nombre de communes concernées</b>	202 communes
<b>Superficie du territoire</b>	1 779 km <sup>2</sup>
<b>Site Internet de la collectivité</b>	www.val-adour.com
<b>Mél du chef de projet</b>	semadour@wanadoo.fr
<b>Code INSEE de la collectivité</b>	50381

Adresse : Hôtel de ville

Code postal : 65 700      Ville : Maubourguet

Téléphone : 05 62 96 44 88

Télécopie : 05 62 96 94 17

**Informations concernant le chef de projet :**

NOM, prénom : DULHAUSTE Typhaine

Service ou département : SEMADOUR

Adresse (si différente) : ZI du Marmajou

Code postal : 65 700      Ville : Maubourguet

Téléphone : 05 62 96 44 88

Télécopie : 05 62 96 94 17

<b>Date de lancement du projet</b>	Décembre 2006
<b>Date d'adoption du projet</b>	Avril 2008
<b>Durée d'exécution prévue</b>	Période de programmation 2008-2013

<sup>1</sup> Il s'agit de la collectivité ou du groupement de collectivités porteur du projet

--	--

## RESUME DU PROJET

Le Val d'Adour est un territoire du Sud-Ouest de la France, aux confins des trois départements des Hautes-Pyrénées, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques. Le Val d'Adour, c'est un cours d'eau qui serpente au creux d'une plaine où se concentrent les principaux bourgs, encadrée des coteaux gersois, à l'est et béarnais, à l'ouest. Il est comme beaucoup de territoires ruraux du Sud-Ouest marqué par des problématiques liées aux services, à la gestion de l'eau, à l'évolution du monde agricole et de son espace, etc.

Le Val d'Adour est un territoire de projet investi depuis plus de 15 ans dans des dynamiques de coopération territoriale et de développement local. L'origine du Pays remonte au programme européen Leader II dans le cadre duquel les élus du Val d'Adour avaient décidé de se réunir afin d'améliorer la gestion de l'eau. Fort de cette première expérience, lorsque les Pays ont été créés, ils ont souhaité poursuivre cette aventure collective en créant le Pays du Val d'Adour.

C'est ainsi qu'à la fin des années 90, les élus et les habitants du territoire se sont investis dans l'élaboration du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions du Val d'Adour, retranscrit au sein de la Charte de développement du Pays. Ils ont également défini un mode d'organisation participatif, s'appuyant notamment sur une instance dédiée aux élus (le GIP ADT EURADOUR) et un Conseil de développement (structuré en association) afin de faciliter le dialogue et la participation locale. Sur la base de cette charte, le Pays a développé une série de programmes de développement afin de garantir les partenariats techniques et financiers nécessaires à la réalisation de la stratégie du Pays : Contrat de Pays (Etat, Régions, Départements), Programme Leader+, Programmes Interreg.

Ainsi, le Pays du Val d'Adour a développé au cours de la précédente période une véritable culture du développement territorial, s'appuyant notamment sur les principes de la méthode Leader (partenariat, mise en réseau, approche intégrée, partenariat public-privé, etc.). Il a également mené dans le cadre de programmes européens des expérimentations autour du développement durable (Maison de l'eau, Amaps, ferme d'insertion, restauration de qualité et de proximité...).

En vue de la période de programmation 2000-2006, les acteurs du Val d'Adour devaient réviser leur stratégie afin d'élaborer de nouveaux programmes de développement. Souhaitant affirmer leur engagement dans le développement durable, ils se sont engagés dans une démarche de progrès qui a abouti à l'élaboration d'un Agenda 21, en s'appuyant sur le cadre de référence national.

Lancée fin 2006, cette démarche s'est déroulée en deux temps :

- Afin d'identifier les marges de progrès du Pays, les acteurs du Val d'Adour se sont d'abord investis dans l'évaluation des programmes de développement menés sur la période 2000-2006, à travers un double référentiel : stratégique et de développement durable. Cette évaluation a été complétée par un diagnostic du territoire au regard du développement durable tel que défini dans le cadre de référence national.
- Au regard de ces résultats et des impératifs donnés par les partenaires institutionnels (calendrier d'élaboration des nouveaux programmes de développement), les acteurs du Val d'Adour se sont lancés dans l'élaboration de la stratégie et du plan d'action de l'Agenda 21 du Val d'Adour.

L'Agenda 21 constitue ainsi aujourd'hui le nouveau cadre stratégique et organisationnel du Pays du Val d'Adour, élaboré collectivement et admis par tous, en amont de tous les programmes de développement du Pays.

L'Agenda 21 du Val d'Adour, dans une démarche de priorisation de l'action du Pays et de progrès continu, s'articule autour de 3 axes :

1. Pour un territoire responsable : gestion de l'eau et des milieux aquatiques (gestion des cours d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, Natura 2000...), exemplarité énergétique et qualité environnementale (Plan Climat Territorial, économie des ressources dans l'habitat, exemplarité des collectivités...), urbanisme et habitat (schéma stratégique, sensibilisation et conseils...);
2. Pour un territoire dynamique : services (petite enfance, santé...), économie (emploi-formation, accueil d'entreprises, agriculture...), culture-tourisme-patrimoine ;
3. Pour un territoire solidaire : organisation locale (relations entre acteurs du Pays, conseil de développement...) et bonnes pratiques (évaluation, capitalisation, coopération et information).

Il a été retranscrit au sein de la Convention territoriale du Pays du Val d'Adour (annexes 1 et 2).

Depuis, le Pays du Val d'Adour s'est investi dans l'élaboration de nouveaux programmes de développement (Convention territoriale, Leader, Interreg, etc.) et réalisera au cours des prochains mois des travaux en vue d'améliorer son organisation locale.